



Le dossier fourni à la Commission Locale de l'Eau ne contient pas les annexes.

En page 11 du dossier loi sur l'eau, le pétitionnaire précise que le remblai qui sera mis en place entre les gabions actuel et le nouveau rideau, estimé à un volume de 3000 à 4000m<sup>3</sup>, sera fait en remblai rocheux de bonne qualité et drainant. Cela ne devrait donc pas engendrer de risque d'introduction d'espèce invasive.

Au vu des éléments transmis, le projet de travaux de confortement des gabions du barrage d'Arzal est **compatible** avec le SAGE de la Vilaine.

**À la Roche Bernard, le 13 Janvier 2023**

**Le Président de la CLE du SAGE Vilaine**

**Michel DEMOLDER**

